



« Même si je sors de prison, ma peine est à vie »

Paris, le 23 décembre. Hélène Wastiaux fustige la décision de la chambre de l'application des peines de Rennes qui la condamne à rester en prison : « Pour eux, l'incarcération doit servir à expier et à briser. » (LP/Frédéric Dugit.)

Condamnée pour avoir tué un homme en 2008, Hélène Wastiaux réclame une libération conditionnelle. Elle témoigne du sens de la peine et de l'incarcération.

Hélène Wastiaux a tué un homme. C'était au soir du 11 août 2008. L'épilogue tragique d'une longue querelle avec ses voisins, retraités néerlandais, à Montcabrier, un village du Lot, sur fond de pollution de source commune. Au cours d'une énième dispute, cette mère de trois enfants a sorti le Colt 38 qu'elle avait glissé dans sa poche et fait feu sur Jan Van den Oudenhoven, un Hollandais de 68 ans venu rendre visite à ses amis qui s'était retrouvé mêlé au conflit. Un dérapage fatal pour Hélène Wastiaux.

Un geste qui n'a pas fini de la hanter et qui provoque en elle « de la honte, des remords et des regrets ». Même si elle assume totalement la responsabilité de ses actes, cette élégante femme de 50 ans, diplômée de l'enseignement supérieur, réclame aujourd'hui sa libération conditionnelle, qui vient de lui être refusée par la cour d'appel de Rennes. « Il ne s'agit pas d'un traitement de faveur mais du bénéfice d'une mesure à laquelle elle peut juridiquement prétendre après avoir purgé plus de la moitié de sa peine », insiste François Korber, le délégué général de l'association d'aide aux prisonnier(e)s Robin des lois, qui l'assiste.

Incarcérée au lendemain du meurtre puis condamnée en février 2011 à douze ans de prison, Hélène Wastiaux, détenue à Rennes, est, par le jeu des remises de peine, libérable en 2017. A la faveur d'une permission de sortie en cette fin d'année, elle a décidé de prendre la parole. Un témoignage rare sur la prison et le sens de la peine.

Comment en êtes-vous arrivé à tuer un homme ?

HÉLÈNE WASTIAUX. Nos voisins nous faisaient vivre un enfer depuis plus de sept ans, à mon mari et à moi. Absolument toutes nos plaintes ont été classées sans suite. J'étais complètement seule pour faire face à ce problème, mon mari était pris par son travail la journée. J'avais commencé à perdre pied. Ce jour d'août 2008, quand je suis rentrée chez moi, les voisins avaient encore coupé l'eau potable. J'ai bu trois téquila orange, un très mauvais mélange avec les antidépresseurs. J'ai complètement pétié les plombs.

« J'ai déjà tout perdu. Je veux surtout m'occuper de mes enfants »

Comment vit-on après avoir commis un tel geste ?

On ne peut pas oublier. J'ai dérapé pendant dix secondes. Ça a suffi pour foutre en l'air deux familles, celle de la victime et la mienne. Je porterai ce poids à jamais sur ma conscience. J'ai l'impression que le parquet de Rennes, qui s'est opposé à ma libération, n'arrive pas à com-

prendre ça : même si je sors de prison, ma peine est à vie.

Selon vous, pourquoi les juges se sont-ils opposés à votre libération conditionnelle ?

A cause de leur conception de la prison. Pour eux, l'incarcération doit servir à expier et à briser. Je n'ai jamais contesté mon placement en détention : j'ai commis ce crime et je méritais une sanction. Mais jusqu'à quand cela a-t-il un sens ? Le parquet de Rennes n'a que faire du volet réinsertion. On m'applique une peine de sûreté à laquelle je n'ai pas été condamnée. J'ai déjà tout perdu. Ma vie est un champ de ruines mais qu'on me

laisse au moins la possibilité de reconstruire quelque chose ! Je veux surtout m'occuper de mes enfants. J'ai déjà raté toute leur jeunesse...

« Si la détention se prolonge trop, c'est impossible de se relever »

Quel univers avez-vous découvert en détention ?

Arriver en prison, c'est atterrir sur une autre planète. Au-delà de la privation de liberté, le plus compliqué à vivre, c'est la perte totale de libre arbitre. On est infantilisé en permanence, déchargé de toute responsabilité : on ne choisit plus à quelle heure on se lève, on mange, on se lave... C'est une humiliation permanente, un retrait total de la société. Etre en prison, c'est comme assister à ses propres funérailles.

Vous avez quand même vécu des moments d'humanité ?

J'ai fait de belles rencontres. A Rennes, on a surtout la chance de pouvoir compter sur la gentillesse et l'humanité du personnel de l'administration pénitentiaire.

Qu'espérez-vous aujourd'hui ?

Tout simplement sortir. Il y a un moment pour ça. Pour certaines femmes, si la détention se prolonge trop, c'est impossible de se relever. Je l'ai constaté autour de moi. Il faut donc agir à temps. Sinon, c'est un échec : pour les détenues mais aussi pour la société.

Propos recueillis par
TIMOTHÉE BOUTRY

Sa libération refusée en appel

Le 26 septembre, Hélène Wastiaux s'était vu entrouvrir les portes de la prison par le tribunal de l'application des peines de Rennes. Les juges s'étaient déclarés favorables à sa libération conditionnelle assortie d'un placement sous bracelet électronique. Une décision motivée par tous les efforts de cette détenue modèle : un comportement correct en détention, le versement d'une somme mensuelle aux parties civiles, plusieurs permissions de sortie qui se sont déroulées sans incident, l'absence de pathologie mentale, un risque de récidive peu probable, un projet de sortie avec un hébergement chez sa mère à Paris, où vit déjà son fils mineur et enfin la promesse d'un CDI dans une galerie d'art. « M^{me} Wastiaux

manifeste des efforts sérieux de réadaptation sociale et présente une situation familiale et une personnalité qui justifient qu'il soit fait droit à la demande de libération conditionnelle », concluent les juges. Elle est en train de rassembler ses affaires quand elle apprend que le parquet de Rennes fait appel.

■ La durée de la peine effectuée jugée trop courte

« C'est une volonté évidente de saboter la politique de Christiane Taubira visant à favoriser la réinsertion et à éviter la récidive », peste François Korber, de l'association Robin des lois. Le 2 décembre, la chambre de l'application des peines de Rennes se prononce pour le maintien

en détention. Les juges évoquent d'anciennes querelles entre Hélène et sa mère et estiment surtout que la durée de la peine effectuée est « encore quelque peu insuffisante ». « Ce drame a provoqué le malheur de toute une famille », rappelle de son côté M^e Henri Boerner, l'avocat de la famille de la victime, qui attend le paiement de l'intégralité des dommages et intérêts. La défenseur d'Hélène Wastiaux, M^e Martine Esparbie-Catala, s'insurge : « Son dossier est très bon, elle a fait un travail sur elle, elle a payé. La décision de la cour d'appel est ahurissante ». Le cas de la détenue sera à nouveau étudié lors de la prochaine audience du tribunal d'application des peines.

T.B.